



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
menée conjointement avec une enquête publique parcellaire**

**pour des travaux d'aménagement et de mise en place d'équipements sportifs et de loisirs
sur le territoire de la commune de Creuzier-le-Neuf,**

**à la demande de l'établissement public foncier SMAF Auvergne
pour le compte de la commune de Creuzier-le-Neuf.**

Par arrêté préfectoral n°1301 du 17 mai 2018, deux enquêtes publiques menées conjointement sur le projet susvisé sont prescrites **du lundi 18 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus.**

Monsieur Alexis JELADE, cadre d'entreprise en retraite a été désigné par le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de **commissaire-enquêteur** pour conduire la procédure d'enquête publique.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Creuzier-le-Neuf.

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Pendant la durée de l'enquête, du 18 juin 2018 à compter de 9h00 jusqu'au 11 juillet 2018 à 18h00,

- **le dossier d'enquête publique sera consultable :**
 - sur support papier à la mairie Creuzier-le-Neuf et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».
- **le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique du projet :**
 - sur le registre d'enquête préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé à la mairie Creuzier-le-Neuf et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Creuzier-le-Neuf),
 - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr ; les observations reçues par voie électronique ou par courrier seront ensuite transmises au commissaire enquêteur.
 - directement et oralement auprès du commissaire enquêteur qui se tiendra à disposition en mairie de Creuzier-le-Neuf, les :
 - lundi 18 juin 2018, de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 29 juin 2018, de 9h00 à 12h00,
 - mercredi 11 juillet 2018, de 15h00 à 18h00.

ENQUETE PARCELLAIRE

Pendant la durée de l'enquête parcellaire, du 18 juin 2018 à compter de 9h00 jusqu'au 11 juillet 2018 à 18h00,

- **le dossier d'enquête publique parcellaire sera consultable :**
 - sur support papier à la mairie Creuzier-le-Neuf et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».
- **le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'emprise du projet et la désignation des droits réels concernés :**
 - sur le registre d'enquête parcellaire préalablement ouvert, coté et paraphé par le maire concerné, déposé à la mairie Creuzier-le-Neuf et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - par courrier adressé au maire qui les joint au registre ou au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Creuzier-le-Neuf),

La préfète adressera, dès réception, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au maire de Creuzier-le-Neuf et à la sous-préfète de Vichy pour être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront par ailleurs rendus accessibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».